



Les Sorabes sont-ils une « minorité » modèle ?

Are Sorbs a 'model minority'?

Nicole Dołowy-Rybińska



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/res/492>

DOI : 10.4000/res.492

ISSN : 2117-718X

Éditeur

Institut d'études slaves

Édition imprimée

Date de publication : 15 décembre 2014

Pagination : 235-250

ISBN : 978-2-7204-0528-0

ISSN : 0080-2557

Référence électronique

Nicole Dołowy-Rybińska, « Les Sorabes sont-ils une « minorité » modèle ? », *Revue des études slaves* [En ligne], LXXXV-2 | 2014, mis en ligne le 26 mars 2018, consulté le 13 décembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/res/492> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/res.492>

Revue des études slaves

LES SORABES SONT-ILS UNE « MINORITÉ » MODÈLE ?

PAR

Nicole DOŁOWY-RYBIŃSKA

*Institut des études slaves
Académie polonaise des sciences, Varsovie*

En mai 2007 s'est tenue à Varsovie une conférence intitulée « Les minorités ethniques en Europe : les Sorabes comme minorité modèle ». Ce n'est pas la première fois que l'on a entendu formuler cette idée, exprimée soit par les Sorabes eux-mêmes, soit par les chercheurs qui s'intéressent à ce sujet. Cependant, il me semble dangereux pour l'avenir de cette minorité aussi bien que pour son image de prétendre que leur situation actuelle est enviable et que les moyens mis en œuvre pour sa protection sont suffisants. En tant que jeune chercheuse travaillant sur les moyens employés pour protéger des minorités culturelles en Europe et particulièrement la minorité sorabe, je désirerais à mon tour examiner la question. Il faut se demander tout d'abord quelle place et quelle protection potentielles sont à la disposition des minorités dites ethniques (linguistiques, culturelles, nationales) en Europe, en second lieu, ce que signifie exactement la notion de « minorité modèle » et troisièmement, ce que font (ou ne font pas) les Sorabes pour se distinguer des autres minorités européennes.

L'Europe est un continent multiculturel et multilingue. Elle ne regroupe pas seulement des pays de cultures, traditions et langues différentes, mais aussi des minorités possédant des particularités culturelles et linguistiques propres. Certaines possèdent l'appui des États dont elles ont été séparées, soit par les migrations, soit par l'établissement de nouvelles frontières nationales. Les autres, appelées souvent minorités culturelles, ethniques ou linguistiques, forment des groupes culturels spécifiques qui ne peuvent protéger leur identité et leur particularité culturelles que par leurs propres organisations et leurs propres actions, qu'elles mènent parfois avec le soutien de l'État dont elles dépendent. Au cours des dernières décennies, des modifications ont été apportées au droit international pour la protection des cultures et des langues menacées. Dans ce contexte, se sont également tenues des conventions européennes comme la « Convention-cadre pour la protection des minorités nationales » et la « Charte européenne

des langues régionales ou minoritaires ». Ces réglementations européennes ont pour objet d'assurer aux cultures minoritaires le respect de leurs droits fondamentaux et la possibilité de cultiver leur spécificité et leur identité culturelles par l'usage et l'apprentissage de leur propre langue, différente de la langue officielle de l'État, dans la vie privée comme dans la vie publique.

Le grand nombre de minorités ethniques existant sur le territoire des pays européens, leurs différentes histoires, leur degré de développement, les conditions économiques et sociales, le progrès technologique, la multiplicité des lois qui les concernent, les différentes stratégies politiques des États auxquels elles sont soumises, aussi bien que le degré différent de développement de leur vie institutionnelle, éducative et culturelle, toutes ces conditions rendent la comparaison des situations des minorités non seulement très difficile mais apparemment illégitime. Il existe trop de facteurs influant sur le profil d'une minorité et sur sa capacité à conserver ses spécificités culturelles. Il semble donc impossible de les comparer sans recourir à des simplifications. Il en résulte une grande difficulté à établir quelles minorités pourraient être qualifiées de minorités « modèles ».

Qu'est-ce qu'une « minorité modèle » ? Répondre à cette question est déjà plus aisé. Cette notion n'existe pas dans la littérature scientifique, aucune définition n'en a été donnée. On ne sait donc pas en quoi cette exemplarité devrait consister et quelle autorité pourrait éventuellement attribuer ce titre à une minorité. C'est pourquoi il faut d'abord se demander comment et de quel point de vue cette question peut être interprétée.

Commençons par ce que pourrait signifier la notion de « modèle » pour la minorité concernée. Une « minorité modèle » serait-elle une minorité qui se trouve sur le territoire d'un pays qui assurerait son autonomie (culturelle et politique), qui respecterait cette minorité et sa distinction aussi bien que ses particularités culturelles et ses coutumes propres ? Ce type d'interprétation de la notion de « minorité modèle » s'appuie sur le pluralisme culturel fondé sur la symétrie et la permanence de la variété ethnique et sur l'acceptation réciproque aussi bien de la part de la minorité (qui désire cette liberté), que de la part de la majorité qui accepte cette distinction, la respecte et essaye de la conserver. Ce pluralisme peut atteindre sa forme la plus aboutie lorsqu'il combine les deux facteurs suivants : le mouvement culturel et ethnique inférieur (les actions menées par la communauté minoritaire) et la politique de pluralisme de la part de la société dominante. Dans ces conditions, la minorité peut se développer, cultiver ses coutumes, conserver sa différence culturelle et également cohabiter sur le même territoire avec le groupe dominant, nouer des relations étroites et des contacts qui ne se basent ni sur la crainte, ni sur l'incompréhension, mais sur le respect et l'acceptation. Cela nécessite donc non seulement une politique adéquate de la part de l'État, mais également une disponibilité de la minorité elle-même pour entreprendre les démarches dont dépend son développement le plus complet.

Le terme de « minorité modèle » pourrait également qualifier une minorité qui a réussi à préserver, même partiellement, sa culture et sa langue en les rendant attractives, malgré des conditions défavorables. Ces conditions défavorables à l'épanouissement d'une minorité peuvent être créées par la politique de l'État qui prend des mesures pour accélérer l'assimilation de la minorité, par l'industrialisation qui provoque un changement du mode de vie, l'effritement des liens communautaires et l'émigration massive vers les villes, par la présence des nouveaux médias qui sont à l'origine de mutations progressives de la langue etc. Une telle minorité a pour objectif de renforcer son identité culturelle et linguistique ainsi que de mettre en valeur ses spécificités.

Soit au contraire, la notion de « minorité modèle » peut concerner une minorité qui disparaît en tant que groupe ethnique, mais qui a en même temps trouvé un potentiel pour renaître, se renouveler, recréer les liens qui unissaient sa population en tant que groupe minoritaire par des actions d'animation culturelle et des projets éducatifs et culturels menés par les représentants de ce groupe, et surtout par les jeunes qui s'en imprègnent et qui donnent un nouveau souffle et une nouvelle signification à leur communauté culturelle.

Ces deux manières de comprendre la notion de « minorité modèle » impliquent bien sûr l'existence de conditions favorables qui permettraient à ce groupe de survivre dans le monde moderne, sous une forme répondant aux attentes et aux besoins des représentants de la culture minoritaire. Il faut signaler néanmoins qu'en Europe les groupes ethniques ne vivent plus dans des enclaves isolées, ne sont plus soudés uniquement par les liens communautaires, mais sont composés le plus souvent de gens qui possèdent une double identité : nationale tout d'abord (fondée sur leur identification à la culture de l'État) et ethnique ensuite (fondée sur leur identification à un groupe ethnique ou culturel).

Il est également possible d'analyser la notion de « minorité modèle » du point de vue de l'État sur le territoire duquel cette minorité est présente. L'État pourrait considérer une minorité comme un « modèle », si celle-ci ne revendique pas trop ouvertement ses droits, ne recherche pas l'autonomie (elle doit accepter les conditions dictées par le groupe dominant), et si le processus d'assimilation se déroule sans problème. La minorité pourrait éventuellement profiter d'aides et organiserait seule une vie institutionnelle et culturelle basée souvent sur des vestiges, sur une culture folklorique et muséale figée qui se développerait en cultivant uniquement les souvenirs de son passé.

Ces différentes interprétations possibles de la notion de « minorité modèle » pourraient permettre à n'importe quel groupe ethnique d'être qualifié de groupe modèle, elles n'ont donc pas de sens. De plus, qualifier son groupe de « modèle » peut avoir des conséquences négatives et conduire au rejet de la minorité par le groupe dominant. Mais cette attitude peut aussi entraîner un relâchement de la minorité qualifiée d'exemplaire, qui ne verrait plus l'intérêt d'agir pour améliorer sa situation, ne rechercherait pas de nouveaux militants et n'œuvrerait plus pour

le maintien et le développement du bilinguisme et de la diversité culturelle dans sa région.

La forme prise par une culture minoritaire est influencée par des facteurs indépendants de sa volonté. Parmi ces facteurs, la politique de l'État est le plus important. En effet, celui-ci peut décider de respecter les droits des minorités, de leur offrir la possibilité de se développer, de leur garantir une éducation multiculturelle, de leur faciliter la création d'institutions culturelles, etc.

La conscience que les groupes culturels ont d'eux-mêmes et de leur différence par rapport aux cultures dominantes dépend également de leur développement économique. Jusqu'à quel point le groupe est-il indépendant, sa survie économique dépend-elle de la majorité, est-il capable en s'appuyant seulement sur ses propres ressources (naturelles, agricoles, industrielles et aujourd'hui surtout touristiques) d'améliorer sa condition et de s'affirmer, de donner une image de prospérité? Ou bien, au contraire, dépend-il totalement du financement et du soutien de l'État? Le facteur économique joue également un rôle important dans l'implantation géographique du groupe. Si sur ce territoire l'habitat répond aux attentes des membres du groupe minoritaire, alors ils resteront dans leur région d'origine. Dans le cas contraire, ils préféreront ou même seront contraints d'émigrer pour trouver un travail et des conditions de vie meilleures. L'économie influence également l'envie de s'engager dans les affaires de la communauté et donne un sens à l'apprentissage de la langue minoritaire qui, pour des raisons évidentes, ne peut être utilisée hors du territoire occupé par la minorité. Plusieurs recherches menées par des scientifiques qui s'intéressent à la question des groupes ethniques dans le monde contemporain montrent qu'une manière nouvelle d'appartenir à un groupe ethnique peut exister et perdurer là où un bon niveau de vie est assuré et où la participation aux mouvements culturels peut-être considérée comme un loisir, comme une activité qui procure une certaine satisfaction¹.

La situation d'une minorité dépend également beaucoup de la taille du groupe (facteur que certains chercheurs considèrent comme ayant peu d'importance et n'influant pas sur la capacité de survie du groupe), son caractère compact, ainsi que le territoire qu'il occupe. L'importance du territoire est liée aux facteurs économiques, mais il constitue aussi la base de l'identification du groupe à sa « petite patrie ». L'autonomie du territoire change le regard que posent les autres sur la minorité et augmente les possibilités de mener des actions.

Dans le cas de la Lusace, malheureusement, il semble que tous ces facteurs soient défavorables au groupe ethnique qui y est implanté. Tout d'abord, le nombre des Sorabes est estimé à environ 60 000 personnes. Il convient cependant de

1. Erik Allardt, « Dominant autochthonous groups », in: Hans Goebel, Peter H. Nele, Zdeněk Starý, Wolfgang Wölck, Walter de Gruyter (éd.), *Kontaktlinguistik. Ein internationales Handbuch zeitgenössischer Forschung* [Linguistique de contact: manuel international des recherches contemporaines], Berlin, De Gruyter-Mouton, t. 1, 1996, p. 350.

souligner que ces données ne sont pas précises, d'abord parce que l'Allemagne ne fait pas de statistiques sur les nationalités, ensuite parce que cette estimation recense les personnes qui se disent Sorabes. Les données concernant le nombre de locuteurs de langue sorabe ne sont pas fiables non plus. Les dernières recherches sociolinguistiques approfondies ont été menées en 1987. Beaucoup de chercheurs continuent à les citer, bien que ce nombre d'environ 67 000 personnes qui connaissent à des degrés différents la langue sorabe ait vraisemblablement diminué. Les estimations actuelles proposent le nombre de 20 000 personnes capables de communiquer sans problème dans l'une des deux langues, haut-sorabe (à peu près 12 000 à 15 000) et bas-sorabe (au maximum 5 000 à 6 000)².

La Lusace est l'une des régions les plus pauvres de la République fédérale d'Allemagne. Le chômage y dépasse considérablement la moyenne nationale (il atteint 20 %). La branche principale de l'industrie, les mines de lignite (qui est l'une des causes principales de la réduction du territoire occupé par les Sorabes dans la deuxième moitié du xx^e siècle), périclité et n'assure plus de travail aux habitants. La situation agricole est également préoccupante. Par conséquent, beaucoup de jeunes gens qui ont quitté la Lusace pour faire leurs études ne rentrent pas dans leur région d'origine.

L'antagonisme historique entre la région de Haute-Lusace et celle de Basse-Lusace joue également un rôle important : les habitants de ces deux parties de la Lusace ne sont pas toujours d'accord pour coopérer. Aujourd'hui, seule la région catholique de Haute-Lusace constitue toujours un territoire au maillage ethnique serré où les Sorabes restent majoritaires. Malgré cela, même les Sorabes de cette région voient leur nombre diminuer. Ni en Haute-Lusace protestante, ni en Basse-Lusace, il n'existe de fortes concentrations de population sorabe.

Il est également difficile de traiter la Lusace en tant que véritable région. Les Sorabes sont en effet répartis entre deux *Länder* différents : le Brandebourg et la Saxe. Malgré les revendications des Sorabes après la réunification de l'Allemagne en 1990 visant à fondre les territoires qu'ils occupent en une seule unité administrative, la division de la Lusace décidée par le Congrès de Vienne a été

2. Ludwig Elle, „Die heutige Situation der sorbischen Sprache und Konzepte zu ihrer Revitalisierung“, [«La situation actuelle de la langue sorabe et les conceptions visant à la revitaliser»] in *Erhaltung, Revitalisierung und Entwicklung von Minderheitensprachen. Theoretische Grundlagen und praktische Maßnahmen. Workshop, Bautzen/Budyšin, 16-17 April 1999*, Bautzen, 2000, p. 18. Les recherches visant à estimer le nombre de personnes pratiquant les langues minoritaires sont très difficiles à mener. Les statistiques effectuées à différents points du globe prouvent qu'elles dépendent surtout de l'intention des personnes qui en font la demande. À l'époque de la RDA, le nombre de Sorabes toujours évoqué était de 100 000, ce chiffre devait alors prouver l'exemplarité du traitement de cette minorité. Les statistiques actuelles ne sont pas non plus à l'abri des erreurs. De plus, les recherches montrent que parmi les personnes qui maîtrisent bien la langue, les personnes âgées représentent un pourcentage important. Chaque année le nombre de Sorabes (et de sorabophones) diminue et pourtant, les données disponibles restent les mêmes. Par exemple, les dernières recherches en Basse-Lusace ont été menées dans les années 1993-1995, les résultats devraient naturellement être mis à jour pour rendre compte de la situation actuelle.

conservée pour l'essentiel³. Le maintien de cette division peut être considéré comme rationnel d'un point de vue politique et économique, mais il semble pourtant que, du point de vue de l'unité du groupe sorabe et du respect des droits de l'ethnie en Allemagne, les Sorabes ont perdu là une chance très importante. Il est évident que si les frontières administratives des régions et des cantons correspondaient aux territoires habités par les Sorabes, ceux-ci constitueraient un groupe d'autant plus important, et l'on devrait compter avec eux pour beaucoup de questions sociales et politiques. Les Sorabes auraient plus de facilités à sauvegarder leur spécificité culturelle et pourraient défendre leurs intérêts plus efficacement⁴. Si la Lusace était une véritable région, il serait plus facile de mener une politique éducative et culturelle efficace (actuellement, la plupart des décisions concernant les Sorabes sont prises séparément dans les deux *Länder*, ce qui les empêche de mener une véritable politique globale). Dans ces conditions, il serait également plus facile de faire de la Lusace une région biculturelle dans laquelle les Sorabes auraient les mêmes droits que les autres, et cette région acquerrait, grâce à cette présence visible des Sorabes, une personnalité propre marquée et également plus attractive pour les touristes.

À ce manque d'unité territoriale s'ajoutent aussi des différences au sein même de la communauté sorabe. Les questions de sauvegarde de la culture et de la langue sorabes devraient prendre en considération trois facteurs différents. Tout d'abord, la division religieuse des Sorabes entre catholiques et protestants, ensuite la division géographique de la Lusace en deux régions : Haute et Basse-Lusace, et enfin la différence entre le milieu rural et le milieu urbain. Bien évidemment ces divisions sont schématiques, mais elles mettent bien en valeur des frontières grâce auxquelles il est plus facile d'appréhender la complexité de la situation et donc les difficultés que les Sorabes doivent surmonter pour sauvegarder leur culture. Il est impossible d'analyser dans cet article toutes les nuances de la culture sorabe et les problèmes liés à sa protection, mais il est tout de même important d'indiquer que les divisions, mêmes les plus élémentaires, peuvent avoir une influence négative sur la conservation de la spécificité culturelle des Sorabes.

Les divergences entre la culture et les langues haut- et bas-sorabe me semblent de ce point de vue les plus importantes. Roland Marti a constaté que le bas-sorabe pourrait être qualifié de « doublement minoritaire⁵ », à la fois par rapport à la langue de l'État, l'allemand, et par rapport à la langue haut-sorabe. La culture et la conscience des Bas-Sorabes sont moins développées que celles de leurs « frères aînés », et cette situation conduit à des conflits internes. Certains

3. Dietrich Scholze-Šolta, « Serbołużyczanie – najmniejszy naród słowiański » [Les Sorabes : le plus petit peuple slave], *Pro Lusatia*, Opole, Opolskie Studia Łużycoznawcze, 2002, p. 15-16.

4. Joanna Szczepankiewicz-Battek, *Łużyce – przestrzeń dysocjacji kultur narodowych i religijnych* [La Lusace : un espace de dissociation des cultures nationales et religieuses], Słupsk, Pomorska Akademia Pedagogiczna, 2005, p. 56.

5. Roland Marti, « Dolnosorbščina : dwojna mjeńšynowa rěc » [Le Bas sorabe : une langue doublement minoritaire], *Lětopis*, n° 50, 2003.

animateurs et représentants de la culture bas-sorabe commencent à penser que les Haut-Sorabes les traitent avec condescendance et prétendent être eux « les vrais Sorabes »⁶. De tels conflits internes dans une société déjà si réduite s'opposent à des actions communes pour la protection de la culture minoritaire.

Cette situation a été nourrie entre autres par des malentendus résultant de la réforme linguistique des années 1949-1952, dont le but était de rapprocher les deux langues sorabes. Les Bas-Sorabes, qui utilisent dans la vie quotidienne des formes dialectales de la langue, n'ont jamais accepté la réforme. La trop grande influence du haut-sorabe leur a rendu la communication difficile, a limité leur compréhension de la presse et des médias audiovisuels⁷. C'est pourquoi plusieurs personnes considèrent le bas-sorabe comme une langue « étrangère » au « haut-sorabe » : « sorbisch » ; et cette forme dialectale de la langue est appelée « la nôtre » : « wendisch »⁸. Cette distinction entre « sorbisch » et « wendisch » est très importante et montre une division assez forte des Sorabes en deux groupes. En Basse-Lusace, on peut rencontrer des gens qui déclarent : « je ne suis pas Sorabe, je suis Wende » ou bien « je ne connais pas la langue sorabe, je parle la langue wende »⁹.

De plus, la division d'une si petite culture en deux groupes qui ne sont pas ennemis, mais collaborent rarement, peut sembler étonnante. On constate que les élèves des lycées sorabes aussi bien que les étudiants de la Faculté de langue et de culture sorabes de Leipzig avouent qu'ils ne comprennent pas la langue bas-sorabe (tout comme les gens de Basse-Lusace avouent que la langue haut-sorabe leur pose problème) et qu'ils n'ont jamais essayé de lire dans cette langue. Par conséquent, la plupart des contacts entre Sorabes des deux parties de la Lusace se déroulent en allemand. Seule une minorité de personnes, les plus engagées dans la vie sorabe, connaissent les deux langues. Aucun dictionnaire haut-sorabe – bas-sorabe n'a d'ailleurs été élaboré. Même les organisations sorabes comme la Domowina, la *Maćica Serbska*, l'Institut sorabe ou le Centre linguistique *Witaj* conservent une distinction entre leur siège en Haute-Lusace et

6. Gunter Spieß, « Dolnosorby a Gornosorby » [Les Bas-Sorabes et les Haut-Sorabes], *Rozhlad*, n° 44, 1994, p. 279.

7. En 1999 a été fondée en Basse Lusace l'association Ponaschemu dont le but principal est de purifier la langue bas-sorabe de tous les apports linguistiques du haut-sorabe aussi bien que de rapprocher le bas-sorabe des formes dialectales. La distinction entre sorbisch et wendisch est fondamentale pour l'association, elle est presque devenue la base de l'idéologie de ce mouvement. Dans le cadre de l'association sont menés des projets liés à l'apprentissage du « vrai bas-sorabe », à la préparation et à la participation aux « authentiques » fêtes de Basse-Lusace. Ces événements s'appuient sur la tradition populaire, sur la propagation de la « langue bas-sorabe pure » véhiculée à l'église ou sur l'organisation de rencontres des « derniers Bas-Sorabes ». L'association reste en opposition avec la Domowina.

8. Helmut Faska, *Serbšćina* [Le sorabe], Uniwersytet Opolski – Instytut filologii polskiej, Opole, 1998, p. 323.

9. Madlena Norberg, *Sprachwechselprozeß in der Niederlausitz : soziolinguistische Fallstudie der deutsch-sorbischen Gemeinde Drachhausen-Hochoza* [Processus du changement de langue en Basse-Lusace : étude sociolinguistique du cas de la commune germano-sorabe de Drachhausen-Hochoza], Acta Universitatis Upsaliensis, *Studia slavica upsaliensia*, 37, Uppsala, 1996, p. 94.

leur filiale en Basse-Lusace. Bien évidemment, étant donné les autres difficultés qu'ils rencontrent, ainsi que la situation des deux langues sorabes, cette situation pourrait leur être profitable. Mais on ne peut considérer comme un élément positif ce manque de dialogue et de cordialité dans les relations entre ces organisations, que confirment les gens qui y travaillent. Měrćin Wałda qui a étudié ce manque d'entente entre les Sorabes des différents groupes (protestants/catholiques, Haute-Lusace/Basse-Lusace etc.) a écrit que la somme de ces différentes identités n'a pas débouché sur un « nous » monolithique, mais qu'au contraire ces divergences peuvent conduire à un effritement de l'unité des Sorabes et entraver leur action¹⁰. Il n'est pas question bien sûr d'opérer une unification de la culture sorabe par la force, cet appel montre plutôt la nécessité d'entreprendre des actions communes qui peuvent profiter à tous.

La situation actuelle de la culture sorabe (le nombre réduit des personnes qui se considèrent comme Sorabes, le danger encouru par la langue haut-sorabe et l'extinction annoncée du bas-sorabe) ne permet pas de la qualifier de « modèle ». Sur quels critères cette culture a-t-elle donc bien pu mériter ce qualificatif? Qu'est-ce que cette notion qui échappe à la définition pourrait bien signifier dans le cas particulier des Sorabes?

La notion de « minorité modèle » n'est pas nouvelle pour les Sorabes. Elle a déjà été utilisée au temps de la RDA. Après la Seconde Guerre mondiale, la situation de la culture sorabe s'est inversée. Les Sorabes, qui étaient persécutés sous le III^e Reich, ont reçu aide et subventions de l'État sous le système communiste. Conformément à la politique culturelle de la RDA, les Sorabes devaient être présentés comme une « minorité modèle », vitrine de l'efficacité de la « solution léniniste à la question des nationalités¹¹ ». Leur rôle était de montrer que les minorités étaient bien traitées dans le bloc soviétique. Cette politique exigeait une forte visibilité de la culture sorabe, en plus de l'officialisation de son existence. Le pouvoir a œuvré pour que les Sorabes apparaissent comme une communauté folklorique.

Les subventions importantes allouées à la protection des Sorabes étaient surtout destinées à la création et à l'activité de nombreux groupes de chant et de danse populaires (qui existaient pratiquement dans chaque village sorabe), de chorales interprétant des chansons traditionnelles sorabes et à l'organisation de grandes fêtes folkloriques, de festivals et de concours. La position du *Serbski ludowy ansambl* [Ensemble populaire sorabe] dont le rôle était de représenter la culture sorabe non seulement en Allemagne de l'Est, mais aussi à l'extérieur, est devenue de plus en plus importante. On donna la priorité à l'organisation de festivals, montrant les coutumes traditionnelles et les fêtes sorabes d'autrefois liées

10. Měrćin Wałda, « Kak móže serbska identita dale wobstać » [Comment l'identité sorabe peut-elle perdurer?], *Rozhlad*, n° 5, 2005, p. 86.

11. André-Louis Sanguin, « Les Sorabes de l'ex-RDA après la fin du communisme : la recomposition territoriale du plus petit des peuples slaves », *Revue des études slaves*, t. 68, fasc.1, 1996, p. 61.

à la vie religieuse. Cette laïcisation des coutumes était liée à leur rôle exemplaire et touristique. Les Sorabes en RDA devaient être perçus comme un gigantesque écomusée¹² et leur culture était en grande partie réduite à cette fonction.

Cette situation avait ses avantages et ses inconvénients. À cette époque, des institutions et des médias bilingues ont pu être fondés, la vie culturelle et éducative en Lusace s'est épanouie, mais les Sorabes ont été contraints au compromis : leurs intérêts nationaux étaient soumis à ceux du parti SED, leurs possibilités d'action étaient limitées et leur culture se résumait au folklore. Par conséquent, il est difficile d'évaluer le rôle de cette époque. D'un côté, la minorité sorabe a probablement obtenu les meilleures conditions de protection et de développement dans l'Europe de l'époque, mais, d'un autre côté, l'influence négative des facteurs politiques, économiques, démographiques, migratoires et autres a entraîné une diminution considérable du nombre de Sorabes et beaucoup d'entre eux ont perdu leur culture et leur langue. Ce traitement « modèle » de la minorité sorabe a donc eu au moins autant de conséquences négatives que positives.

Le changement de régime en Allemagne a ouvert de nouvelles possibilités aux Sorabes, mais il a posé en même temps de nouveaux problèmes. La République fédérale d'Allemagne avait créé pour les Sorabes, au moins sur le papier, les conditions des plus favorables : toutes les conventions européennes ont été signées et ratifiées, les constitutions des deux *Länder* possédaient des articles sur la reconnaissance, le statut et la nécessité de protéger la culture et la langue sorabe et une Fondation pour le Peuple Sorabe a été créée pour financer tous les événements liés à la culture sorabe. De plus, les institutions sorabes, qui pour la plupart fonctionnaient depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, ont connu un développement certain.

La politique de l'Allemagne a donc procuré aux Sorabes la base juridique nécessaire à la sauvegarde de leur culture et de leur langue. Les constitutions des deux *Länder*, des textes de lois et le respect des conventions internationales, aussi bien que les subventions de l'État ont fait apparaître comme idéale la situation de la minorité sorabe. Pourtant, ces possibilités n'ont pas été entièrement exploitées. Les Sorabes se sont plaints de l'absence d'une véritable politique active à leur égard. Ils ont fait remarquer que malgré les subventions accordées à leur langue, cette dernière n'avait jamais gagné la faveur de la population allemande, ni le statut de deuxième langue de la région. Ils sont persuadés que c'est la faute des responsables de la politique, de la culture, de l'éducation et de l'économie. Des voix s'élèvent pour faire remarquer que, contrairement aux droits qui semblent exemplaires, les moyens réels employés pour la promotion de la langue sorabe dans la vie quotidienne n'ont jamais été mobilisés. L'exemple de la loi

12. Joanna Szczepankiewicz-Battek, « Tożsamość kulturowa Serbołużyczan » [L'identité culturelle des Sorabes], in *Kulturalny aspekt badań geograficznych: studia teoretyczne i regionalne* [L'aspect culturel des recherches géographiques : études théoriques et régionales], Elżbieta Ormowska, Jan Klimentowski (ed.), Wrocław, Instytut geografii i rozwoju regionalnego Uniwersytetu Wrocławskiego, 2003, p. 164.

saxonne est significatif: elle garantit à tous les citoyens sorabes le droit de parler le sorabe, mais ne demande pas aux fonctionnaires de la connaître¹³. Il est donc vrai que, malgré un soutien juridique, des actions concrètes pour favoriser le bilinguisme dans la vie quotidienne font défaut aux Sorabes. On peut néanmoins rechercher les racines de cette situation non seulement dans la politique « incomplète » de l'Allemagne à leur égard, mais aussi et surtout chez les Sorabes eux-mêmes en matière d'organisation et d'investissement.

Au début des années 1990, les Sorabes sont devenus responsables de tout ce qui les concerne. L'avenir des Sorabes dépend aujourd'hui d'eux-mêmes, même si les organes de décision qui les intéressent (comme la Fondation pour le peuple sorabe ou les parlements des *Länder* et les conseils communaux) sont constitués en majorité d'Allemands qui ne comprennent pas toujours les besoins de ce petit peuple, et qui n'ont pas forcément envie de mettre en œuvre toutes les recommandations légales concernant les Sorabes (comme par exemple la réforme de l'enseignement, nécessaire au développement de l'éducation bilingue). Le rôle du gouvernement est de prendre des mesures particulières pour la protection de la langue sorabe, mais il ne peut pas contraindre les gens à l'utiliser dans la vie de tous les jours, même si cette langue est, comme le prouvent toutes les recherches, le symbole le plus important et le plus déterminant de l'identité sorabe¹⁴.

Les exemples de processus de « renouveau » des langues minoritaires (par exemple le gallois) montrent que l'action principale qui devrait être menée est l'information pour convaincre les gens que parler une langue minoritaire en vaut la peine, que cette langue constitue une valeur en soi, que son extinction serait une perte énorme pour le patrimoine culturel (ce qui, pour le citoyen moyen, n'est peut-être pas un argument suffisant), mais avant tout pour montrer que la connaissance de cette langue peut enrichir la vie et apporter des bénéfices concrets, le bilinguisme facilitant l'apprentissage d'autres langues étrangères et pouvant permettre de trouver un travail intéressant¹⁵.

La politique de l'État envers les minorités, aussi bien que des lois justes ont des conséquences importantes, non seulement dans la mise en pratique des droits linguistiques fondamentaux, mais aussi dans la création des infrastructures nécessaires à cette mise en pratique. Malgré cela, les droits inscrits dans les

13. Ludwig Elle, « Mehrsprachige Kommunikation aus der Sicht einer Kleinsprache Sorbisch im Alltag der Lausitz », [La communication multilingue du point de vue d'une petite langue, le sorabe, dans la vie quotidienne en Lusace], *Bulletin suisse de linguistique appliquée*, n° 69/I, 1999, p. 162.

14. Id., « Język łużycki jako komponent etniczności Łużyczan » [La langue sorabe comme composante de l'ethnicité des Sorabes], in *Tożsamość narodowa młodzieży na pograniczach* [L'identité nationale des jeunes de la zone frontrière], réd. Zenon Jasiński, Anna Kozłowska, Opole, Opolska Oficyna Wydawnicza, 1997, p. 239-245.

15. Jan Barth, *Ich kann zwei Sprachen. Zweisprachigkeit : ein natürlicher Reichtum der Lausitz* [Je connais deux langues : le bilinguisme, richesse naturelle de la Lusace], Görlitz, Sorbischer Schulverein, 1998; Colin Baker, Sylvia Prys Jones, *Encyclopedia of Bilingualism and Bilingual Education*, Clevedon-Philadelphia, Multilingual Matters Ltd., 1998.

textes restent très souvent sur le papier et ne sont pas respectés, car les gens ne connaissent pas leur droit en matière de choix de la langue. L'introduction du bilinguisme exige donc non seulement une législation adéquate, mais avant tout un engagement de la part des personnes concernées. On ne peut pas attendre de l'État qu'il prenne en charge le maintien ou l'introduction du bilinguisme. D'abord parce que les responsables de la politique linguistique n'y attachent pas toujours de l'importance, ensuite parce que la politique de « discrimination positive » qui s'appuie sur la création de cette législation et qui favorise les minorités linguistiques et ethniques¹⁶ coûte très cher à l'État. La responsabilité du bilinguisme dépend de la volonté des organisations, des associations et des acteurs de la minorité elle-même.

Les activistes sorabes ont pris conscience de la nécessité d'entreprendre des actions pour protéger leur langue. Ils ont donc préparé deux documents importants du point de vue de la politique linguistique en Lusace. Le premier, signé par la Domowina, la fédération des associations sorabes, a été adopté en 1997 comme « conception des moyens permettant le maintien de la langue », le second, publié par la Fondation pour le peuple sorabe est intitulé « Conception générale et esquisse d'un programme avec des compléments pour la protection de la langue sorabe¹⁷ ». Ces documents énumèrent les actions nécessaires que les organisations et les institutions sorabes devraient entreprendre pour que l'utilisation de la langue sorabe perdure dans la vie privée et publique. Malheureusement, ces observations et propositions sont restées pour la plupart sur le papier. Il est bien possible que le problème de l'introduction du bilinguisme en Lusace soit lié à l'absence d'un organisme adéquat, responsable de la politique linguistique. Ludwig Elle, dans son livre *Minderheitensprache und Wirtschaft (Langue minoritaire et économie)*, a imaginé la création d'une telle institution. L'auteur a souligné le fait que l'absence d'une organisation susceptible de s'occuper de la mise en application de la politique linguistique dans la vie quotidienne maintient cette politique à l'état de projet. L'idée de créer un « Office pour le bilinguisme »¹⁸ suivant l'exemple fructueux du « Welsh language Board » n'a pas eu l'écho escompté.

16. Małgorzata Różycka, «Problem tożsamości kulturowej mniejszości narodowych z perspektywy państwa» [Le problème de l'identité culturelle des minorités nationales du point de vue de l'État], in: *Ich male ojczyzny: lokalność, korzenie i tożsamość w warunkach przemian* [Les petites patries: localité, racines et identité pendant les périodes de changement], Mieczysław Trojan (éd.), Wrocław, Uniwersytet Wrocławski, Katedra Etnologii i Antropologii Kulturowej, 2003, p. 489.

17. *Hruba koncepcja a zakladne rysy programa za zachowanie serbskeje řeče z wudospolnjowacymi přinoškami*, Budyšin, Wudźělana w nadawku Załožby za serbski lud, 1997.

18. L'Office aurait pour mission de conseiller et d'informer sur les possibilités d'utiliser la langue sorabe, le soutien des élèves et des diplômés des écoles sorabes ou bilingues (par exemple des aides pour trouver du travail dans lequel ils pourraient utiliser la langue sorabe). Il s'occuperait également de la préparation et du développement de projets de sauvegarde de la langue, il apporterait son aide aux manifestations touristiques, aux actions visant à augmenter le prestige de la langue dans la vie publique et économique; il soutiendrait aussi la traduction des documents officiels, l'utilisation de médias modernes, l'élaboration de formulaires et de documents bilingues, et opérerait un contrôle de la politique linguistique (des projets, des objectifs etc.).

Les seules personnes à utiliser la langue sorabe dans la sphère publique sont celles pour qui il s'agit d'un moyen de communication professionnel, c'est-à-dire les personnes qui travaillent dans les institutions sorabes. Or, ces mêmes personnes utilisent la langue allemande pour toutes les autres situations de leur vie publique, bien que la ratification des conventions permette l'utilisation du sorabe. L'absence de campagne d'information et de projets de fond pour faire connaître leurs droits aux personnes concernées et leur montrer que la langue sorabe ne doit pas rester inutilisée dans la vie publique la cantonne de plus en plus à la sphère privée.

Aujourd'hui, de plus en plus de minorités linguistiques en Europe s'engagent activement dans la sauvegarde de leurs langues. Des associations minoritaires mènent des actions importantes pour encourager la pratique de la langue, l'éducation bilingue se développe et de nombreux animateurs font des efforts pour valoriser les langues menacées et pour impliquer le plus grand nombre de gens (appartenant ou non à une minorité) dans leur combat pour la sauvegarde de ces langues. De nombreux exemples de telles actions, des projets et des solutions ont été proposés dans des livres pour « renverser la vapeur dans le passage d'une langue à l'autre » (*Reversing Language Shift*)¹⁹. L'efficacité de telles actions suppose que s'y investissent de nombreux membres du groupe minoritaire. La législation ainsi que les droits accordés par un État ne peuvent à eux seuls améliorer la situation d'une langue en danger. En comparant les actions menées par la minorité sorabe avec les actions d'autres minorités en Europe, il est visible que, même dans ce domaine, les Sorabes ne sont pas une « minorité modèle ».

Il semble que la situation actuelle de la culture sorabe puisse être qualifiée de « défensive ». Plusieurs facteurs entrent ici en jeu. Pour n'en citer que quelques-uns : la position de la minorité sorabe en Allemagne, le manque de prestige de la langue sorabe, l'absence de volonté de la part des Allemands de faire en sorte que la culture sorabe puisse devenir plus qu'une attraction touristique, la passivité, le fatalisme par rapport à la possibilité d'améliorer la situation de la minorité, le tissu associatif, un système de financement qui n'incite pas la minorité à entreprendre des actions pour la sauvegarde de sa culture.

Après la chute du communisme et la réunification de l'Allemagne, les Sorabes ont tenté de faire inscrire leur culture sur la liste des minorités protégées. Aujourd'hui, la forme que prendra leur culture ne dépend que d'eux. Les

Ludwig Elle, *Minderheitensprache und Wirtschaft: möglichkeiten zur Einbeziehung des Sorbischen in die ökonomische und administrative Praxis* [Langue minoritaire et économie : les possibilités existantes d'intégrer le sorabe dans la pratique économique et administrative], Bautzen/Budyšin, Sorbisches Institut/Serbški institut, 2002, p. 53-58).

19. Par exemple : Joshua A. Fishman (ed.), *Can Threatened Languages be Saved? [Les langues menacées peuvent-elles être sauvées?]*, *Reversing Language Shift, Revisited: A 21st Century Perspective* [Revenir sur la tendance au changement de langue : perspective du 21^e siècle], Clevedon, Multilingual Matters LTD, 2001 ; Leanne Hinton, Ken Hale (eds.), *The Green Book of Language Revitalization in Practice* [le Livre vert de la revitalisation de la langue dans la pratique], San Diego, Academic Press, 2001.

institutions sorabes, qui existent depuis une cinquantaine d'années, possèdent déjà leur mode de fonctionnement et la poursuite de leur financement par les autorités a empêché une « révolution culturelle » en Lusace et les principes et la réalisation de la politique culturelle et linguistique ne se sont que partiellement renouvelés. Ce tournant n'a pas entraîné, chez les Sorabes, de changement radical de comportement comme pour les Bretons dans les années 1970 ; chez ces derniers en effet, la naissance d'un très actif mouvement culturel et l'épanouissement de la culture bretonne ont créé une nouvelle manière de vivre cette culture (même si la défense des droits fondamentaux est restée l'objectif principal). Ou bien la situation qui a permis aux Kachoubes, minorité oubliée et interdite en Pologne sous le régime communiste, de se structurer et d'intégrer à son mouvement, qui n'en est aujourd'hui qu'à ses débuts, des jeunes gens qui considèrent leur participation au mouvement culturel kachoube comme une chance pour réaliser leurs propres idées et une nouvelle manière de vivre leur appartenance ethnique.

Cette situation est paradoxale, car les Sorabes possèdent déjà tous les outils nécessaires au fonctionnement d'une culture minoritaire (les medias, l'éducation, les organisations), mais ne ressentent plus le besoin de se battre aussi intensément pour le respect de leurs droits que certaines minorités qui renaissent et se renouvellent.

La Lusace est une région très riche en traditions et en coutumes populaires. Le changement de mode de vie, l'effritement de communautés autrefois très soudées, l'émigration et l'influence des medias ont fait que la culture traditionnelle n'est plus la base de la vie des Sorabes. En effet, elle n'est plus aujourd'hui qu'une vitrine. Néanmoins, la politique culturelle en RDA pour laquelle ce caractère rituel était le plus important (la conservation unilatérale des coutumes, des rites et de la tradition populaire sorabe²⁰) a conduit à un amalgame de la culture sorabe avec le folklore.

Les jeunes Sorabes, surtout ceux qui étudient au lycée sorabe de Bautzen, voient la culture de leur communauté un peu différemment de la génération de leurs parents. Leur rapport à la tradition prend souvent la forme d'oppositions : campagne-ville, touriste-autochtone, cliché-réalité, plaisir-obligation. La plupart des jeunes associent le folklore aux clichés de la culture comme attraction touristique. Parfois, ils associent coutumes et contrainte. Mais malgré cela, ils soulignent que la tradition est pour eux très importante et qu'ils sont prêts à agir pour la sauvegarder, car elle représente pour eux la quintessence de la culture sorabe²¹.

20. Ludwig Elle, *Sorbische Kultur und ihre Rezipienten: Ergebnisse einer ethnozoziologischen Befragung* [La culture sorabe et ceux qui la reçoivent: les résultats d'un sondage ethnosociologique], Bautzen, Domowina-Verlag, 1992, p. 104.

21. Id., p. 156-157.

Il semble justement que le plus grand problème des jeunes en Lusace réside dans ce déchirement. Ils aspirent à être Sorabes et en même temps, comme les jeunes de leur âge, à être des adolescents normaux, qui écoutent du rock, connaissent les médias modernes, dansent en discothèque, font du sport, étudient différentes matières, lisent des livres contemporains (sorabes et en sorabe mais dont le contenu ne doit pas nécessairement être lié à la culture sorabe)²². Pour ces jeunes, il est tout à fait évident que « la culture sorabe » peut et doit réunir tous ces éléments. La participation aux traditions et aux fêtes folkloriques est toujours, en Lusace, la confirmation principale de l'appartenance à la culture sorabe. Pourtant, ce fort enracinement dans la conscience collective de l'amalgame de la culture sorabe avec la culture populaire peut avoir des effets négatifs. Leoš Šatava, un chercheur qui s'intéresse aux attitudes des gens envers la culture et la langue sorabes, a cherché à comprendre dans un article quelle forme devrait revêtir la culture sorabe pour attirer les jeunes. Il énumère ce qu'il considère comme les éléments les plus importants : créer des œuvres sorabes sur des sujets modernes, des œuvres qui pourraient intéresser les Sorabes mais aussi les autres, renforcer la culture sorabe auprès de la jeunesse par des magazines pour les jeunes, par des groupes musicaux, des cabarets, des CD, des logiciels sorabes, par la réalisation de films sorabes pour les enfants et pour les jeunes, diffuser des programmes intéressants à la radio et à la télévision, mais à un niveau qui leur permettrait d'être également attractifs pour le grand public, promouvoir des vedettes sorabes connues en dehors de la Lusace qui pourraient véhiculer une image positive de la culture sorabe. Šatava a également souligné la nécessité d'entreprendre des actions locales d'animation culturelle, sportive ou autres, qui rassureraient les jeunes sur leur appartenance à une communauté²³. L'objectif serait donc de rendre la culture sorabe aussi intéressante et attractive pour les Sorabes que pour les autres, de créer une culture unificatrice, attachante pour toutes les générations et les groupes sociaux de Lusace. Ces types d'actions sont de plus en plus courants. Des organisations pour la jeunesse sorabe sont créées (comme l'association « Pawk ») et les jeunes organisent leur vie en puisant dans des cultures différentes, entre autres la culture allemande. Une nouvelle musique sorabe voit le jour²⁴, ainsi que des jeux et divertissements attractifs pour les enfants des écoles bilingues immersives *Witaj*, fondées sur le modèle des écoles bretonnes *Diwan*. Avant tout, ce sont les nouveaux médias que les jeunes

22. Leoš Šatava, *Sprachverhalten und ethnische Identität : sorbische Schüler and der Jahrtausendwende* [Attitude face au langage et identité ethnique : les élèves sorabes au tournant du siècle], Bautzen, Domowina-Verlag, 2005, p. 103-104.

23. Id., *Formy a možnosti wutwara a skrućowanja etniskeje identity/počaha k serbsčinje w mlodej generaciji* [Les moyens et les possibilités de construire et de renforcer l'identité/le rapport au sorabe dans la jeune génération], *Rozhlad*, n° 55, 2005.

24. Fabian Kaulfürst, «Rock- und Popmusik bei den Sorben» [Le rock et la musique pop chez les Sorabes], in *Zeitmaschine der Lausitz. Raum-Erfahrungen – leben in der Lausitz*, (réd.) Susanne Hose, Dresden, 2003, p. 96-103.

utilisent pour communiquer, pour créer une littérature et un art sorabes. Ils s'organisent en cybercommunautés, dans le cadre desquelles ils peuvent échanger et partager leurs intérêts, leur attachement à leur petite patrie et cultiver leur langue maternelle.

La question la plus difficile à résoudre pour les groupes ethniques d'aujourd'hui est celle de la protection des cultures minoritaires ainsi que le maintien de la vigilance et le désir d'appartenir à ces cultures. Il est impossible d'évaluer à quel point une culture minoritaire peut changer tout en restant distincte de la culture dominante. Les cultures minoritaires subissent très vite un processus d'assimilation qu'il est impossible d'arrêter. Les cultures dominantes sont également concernées par ce phénomène. On parle souvent d'influence négative de la mondialisation, de l'inévitable uniformisation des personnes et des cultures. Dans le cas des minorités, ce processus est plus intense et a des conséquences plus graves encore, et les frontières entre ce qui appartient à une culture et ce qui provient de l'extérieur se brouillent peu à peu. On ne peut donc pas s'étonner que, dans cette situation, tout ce qui est moderne puisse être facilement associé à la culture dominante, qui s'insinue dans la culture minoritaire et efface peu à peu son caractère particulier.

Néanmoins, l'enfermement de la culture minoritaire dans des cadres « ethnographiques » peut-il être la solution ? Se fermer aux « nouveautés du monde extérieur » et distinguer dans la culture ce qui est sorabe de ce qui vient de l'extérieur conduit à la création d'une culture muséale. Si la sauvegarde des coutumes traditionnelles était érigée en principe fondamental de la culture sorabe (ces coutumes qui ont déjà perdu ou qui sont en voie de perdre leur enracinement authentique dans la vie et dans les besoins des gens), les jeunes s'écarteraient de cette culture en choisissant la culture dominante qui leur offre de plus grandes possibilités de se réaliser. Les seules personnes qui s'identifieraient comme Sorabes ne seraient plus alors que des germanophones qui revêtent de temps à autre leur costume traditionnel pour mimer les coutumes de leurs ancêtres sans vraiment en connaître le contexte, et qui à la fin du spectacle retourneraient à la vie normale, à leur vie allemande.

Les constats ci-dessus ne signifient pas que les Sorabes n'ont pas de possibilité de survie. Au contraire : ces dernières années, ils ont montré qu'ils étaient prêts à se battre pour leurs intérêts et leurs droits. Ils ont manifesté avec succès à Berlin en 2008 contre la diminution des moyens accordés à la culture sorabe, ils ont mis en place de nouvelles actions d'animation culturelle à destination des jeunes et la langue sorabe retrouve lentement une place dans de nouveaux domaines de la vie. Les jeunes, surtout en Lusace catholique, sont élevés dans le respect et l'amour de leur *Heimat* et de leur langue. Cependant, la situation des Sorabes est très difficile et il ne faut pas négliger les dangers quotidiens qui la menacent, venant aussi bien de l'extérieur : la culture allemande et la mondialisation, que de l'intérieur de la communauté sorabe.

De nombreux exemples de minorités ethniques en Europe montrent à quel point les modèles d'appartenance à une culture minoritaire sont aujourd'hui nombreux. Certains sont orientés vers le présent et proposent des formes de vie communautaire attractives pour les jeunes, d'autres sont plus tournés vers leurs traditions et la protection de leurs coutumes. Les uns sont orientés vers le futur, les autres puisent le sens de leur existence dans le passé. Pour les uns, la langue minoritaire est seulement un symbole important de leur culture, alors que les représentants des autres cultures utilisent toujours leur langue dans la vie quotidienne. Certaines organisations minoritaires cherchent à instaurer le bilinguisme sur le territoire où cohabitent la minorité et la majorité, les autres se concentrent surtout sur le maintien de la connaissance de la langue parmi les membres de la minorité, en se fermant à la culture dominante. Est-ce que l'une de ces cultures peut être considérée comme « modèle »? Il me semble que non.

Si l'on compare les Sorabes à d'autres minorités ethniques en Europe, ils ne constituent pas une « minorité modèle » : leur nombre ne cesse de diminuer, leurs institutions agissent de manière conservatrice, voire défensive, les jeunes doivent quitter la Lusace pour trouver du travail, les actions menées par les associations sorabes ne suscitent l'intérêt que d'une faible minorité. Les projets et les actions menés pour valoriser la culture et la langue sorabes aussi bien que pour instaurer le bilinguisme en Lusace ont une portée insuffisante. Par conséquent, l'attitude des Allemands envers les Sorabes reste souvent négative, ce qui ne cesse de les éloigner et provoque des problèmes. Les Sorabes ne possèdent pas les outils politiques ni l'autonomie culturelle des Gallois, ils n'ont pas le potentiel numérique et économique des Catalans, ils n'ont pas la force du mouvement culturel des Bretons, ils n'ont pas non plus l'envie de se battre des Basques – et la liste est longue. D'ailleurs, il faut souligner encore une fois que, malgré cela, aucune de ces autres minorités ne peut être qualifiée de « modèle ». Chacune d'entre elle doit, à sa manière, se battre pour sa survie et cette bataille n'aura probablement jamais de fin. Par conséquent, les Sorabes devraient tirer des conclusions positives de leur situation difficile et s'ouvrir au monde, à la coopération avec d'autres minorités en Europe, rechercher les financements de leurs projets à des sources différentes et pas seulement auprès de la Fondation pour le Peuple sorabe (sa disparition ne devrait pas nécessairement signifier la disparition des Sorabes). Et par-dessus tout, les Sorabes doivent prendre conscience qu'ils sont seuls responsables de la forme que prendra leur culture, de la sauvegarde de leur langue et de l'appartenance à leur culture minoritaire.